

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Laroche, Mme Saïd-Anzum, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 18-02 du 28 mars 2024

### PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – DISPOSITIF « GÉNÉRATION JEUX » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 – CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-IX-53 du 28 septembre 2017 approuvant la création du dispositif « Génération Jeux »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental approuvé par délibération du Conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021,

Vu sa délibération n°18-6 du 14 avril 2022 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du dispositif « Génération Jeux »,

Vu sa délibération n°18-4 du 13 avril 2023 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du dispositif « Génération Jeux »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la liste des trente-six jeunes sportifs.ves de haut niveau retenu.e.s pour composer la « Génération Jeux » pour l'année 2024 :

- Ludovic OUCENI, athlétisme,
- Mallory LECONTE, athlétisme,
- Imad EL GOUMRI JEBBOURI, athlétisme,
- Charles-Antoine KOUAKOU, athlétisme paralympique,
- Wanis ADJAOUD, athlétisme,
- Pauline BIKEMBO, athlétisme,
- Akram NAJI, basket-ball,



- Fatia BENMESSAHEL, boxe,
- Chiara ZENATI, équitation paralympique,
- Paul DEGOUY, gymnastique,
- Lorenzo SAINTE ROSE, gymnastique,
- Anais BRECHE, gymnastique,
- Leeroy TRAORE-MALATRE, gymnastique,
- Swaïmy BELLIL, gymnastique,
- Matteo FADHUILE-CREPY, handball,
- Liyah NAAL, handball,
- Aurélien DIESSE, judo,
- Mathias ANGLIONIN, judo,
- Alyssia POULANGE, judo,
- Jaélynn CHIPAN, judo,
- Koumba LARROQUE, lutte,
- Améline DOUARRE, lutte,
- Joséphine HAEMMERLE, lutte,
- Tigran GALUSTYAN, lutte
- Naim BOLAKY MEITE, lutte
- Corentin DUTET, natation (water-polo),
- Léandre ONDO METHOGO, natation (water-polo),
- Lou NOEL, rugby,
- Lucy HAPULAT, rugby,
- Hawa TOUNKARA, rugby,
- Djelika DIALLO, para taekwondo,
- Divine DAGNET, taekwondo,
- Elora MEYEUR MOUROT, taekwondo,
- Prithika PAVADE, tennis de table,
- Agathe AVEZOU, tennis de table,
- Alexis KOURAICHI, tennis de table ;

- ATTRIBUE pour chaque athlète de cette liste une aide financière de 3 000 euros ;

- DÉCIDE le versement de ces sommes aux associations sportives ou comités départementaux dont ils dépendent, selon la répartition suivante :

- à l'AC Bobigny 93 rugby : 9 000 euros
- à l'Acro Tramp Sevran 93 : 3 000 euros
- à l'AS Pierrefitte : 3 000 euros
- aux Amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois : 3 000 euros
- au CA Montreuil 93 : 6 000 euros
- au Centre équestre de La Courneuve : 3 000 euros
- au Club Municipal Aulnaysien de sports Athlétiques : 3 000 euros
- au Club de Bagnolet lutte 93 – Les Diables rouges : 12 000 euros
- au Comité départemental de basket-ball : 3 000 euros

- au Comité départemental de boxe anglaise : 3 000 euros
- au Comité départemental de gymnastique : 3 000 euros
- au Comité départemental de judo : 6 000 euros
- au Comité départemental de taekwondo : 9 000 euros
- au Comité départemental de sport adapté : 3 000 euros
- au Cercle des nageurs Noiséens : 6 000 euros
- à l'Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo : 3 000 euros
- à Noisy-le-Grand gymnastique : 6 000 euros
- à Noisy-le-Grand handball : 3 000 euros
- à Pierrefitte Multiathlon : 3 000 euros
- au Red Star club de Montreuil judo : 3 000 euros
- à Saint-Denis émotion : 3 000 euros
- à Saint-Denis tennis-de-table 93 : 9 000 euros
- à Tremblay-en-France handball : 3 000 euros

- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations sportives référentes pour les athlètes de haut niveau retenus :

- pour Ludovic OUCENI avec Pierrefitte Multiathlon,
- pour Mallory LECONTE avec Saint-Denis émotion,
- pour Imad EL GOUMRI JEBBOURI avec l'AS Pierrefitte,
- pour Charles-Antoine KOUAKOU avec le Comité départemental de sport adapté,
- pour Wanis ADJAUD et Pauline BIKEMBO avec le CA Montreuil 93,
- pour Akram NAJI avec le Comité départemental de basket-ball,
- pour Fatia BENMESSAHEL avec le Comité départemental de boxe,
- pour Chiara ZENATI avec le Centre Équestre de La Courneuve,
- pour Paul DEGOUY et Lorenzo SAINTE ROSE avec Noisy-le-Grand gymnastique,
- pour Anais BRECHE avec l'Acro Tramp Sevrans 93,
- pour Leeroy TRAORE-MALATRE avec les Amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
- pour Swaïmy BELLIL avec le Comité départemental de gymnastique,
- pour Matteo FADHUILE-CREPY avec Tremblay-en-France handball,
- pour Liyah NAAL avec Noisy-le-Grand handball,
- pour Aurélien DIESSE avec l'étoile sportive du Blanc-Mesnil judo,
- pour Mathias ANGLIONIN avec le Red Star club de Montreuil judo,
- pour Alyssia POULANGE et Jaélynn CHIPAN avec le Comité départemental de judo,
- pour Koumba LARROQUE, Améline DOUARRE, Joséphine HAEMMERLE et Tigran GALUSTYAN avec le Club de Bagnolet Lutte 93 – Les Diables rouges,
- pour Naim BOLAKY MEITE avec le Club municipal Aulnaysien de sports Athlétiques,
- pour Corentin DUTET et Léandre ONDO METHOGO avec le Cercle des nageurs Noiséens,
- pour Lou NOEL, Lucy HAPULAT et Hawa TOUNKARA avec l'AC Bobigny 93 rugby,
- pour Djelika DIALLO, Divine DAGNET et Elora MEYEUR MOUROT avec le Comité départemental de taekwondo,
- pour Prithika PAVADE, Agathe AVEZOU et Alexis KOURAICHI avec Saint-Denis tennis-de-table 93 ;



- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*